

constructionvalais
bauenwallis

Mitglied von Bauenschweiz
Membre de constructionsuisse
Membro di costruzionesvizzera



RAPPORT DE GESTION 2021

RAPPORT DU PRESIDENT



2021

Une action de lobby à continuer d'inscrire dans la durée

Voici une année, qu'à cette même place, je réaffirmais la priorité essentielle de notre association : servir ses membres, leurs intérêts, en consolidant la place d'interlocuteur privilégié de constructionvalais face aux décideurs, quel que soit leur domaine d'action : politique, économique, administratif.

En effet, vous tous, chers membres, êtes très bien entourés par vos associations respectives du point de vue de vos préoccupations quotidiennes, voire de vos besoins administratifs et de soutien juridique. L'action de constructionvalais s'inscrit clairement dans une volonté de coordination à un niveau plus général : il s'agit de porter haut et fort la voix unie de la construction, cette branche si importante mais encore tellement sous-estimée. Il s'agit aussi de peser sur des décisions qui pourraient vous impacter, d'anticiper nombre de mouvements politiques dont les conséquences pourraient devenir terriblement concrètes dans vos activités et pour vos entreprises.

constructionvalais a choisi de travailler en amont, de définir, à travers des axes d'action clairs, des stratégies entièrement dévolues à améliorer les conditions cadres dans lesquelles vous inscrivez votre activité économique.

Ces axes d'action, qui ont d'ailleurs été adaptés et présentés à votre autorité lors de notre dernière assemblée, ont été choisis à partir du terrain, de vos préoccupations, entendues et thématiques, grâce aux relais efficaces de vos représentants au sein du comité de constructionvalais.

Ainsi, cette année 2021 a-t-elle encore été fortement marquée par cette pandémie, et ses corollaires fâcheux, tels un manque de disponibilité et le renchérissement extraordinaire de matériaux essentiels à notre branche. En concertation avec chaque association, constructionvalais a fourni des modèles et des conseils à ses membres, de façon coordonnée et unifiée. Outre que de contribuer à permettre aux entreprises de disposer d'indications claires, cette réactivité de l'association a également permis d'interpeller, de façon tout aussi coordonnée – et donc plus efficace – les pouvoirs publics ainsi que d'autres grands mandataires. Nos préoccupations ont été entendues, même s'il a fallu largement batailler pour que des solutions pragmatiques et correspondant à vos attentes soient traduites en décisions concrètes sur le terrain.

Dans le même esprit, votre comité, appuyé au départ par la commission dédiée à la stratégie énergétique de constructionvalais, a entamé un début de dialogue avec la HES-SO Valais Wallis, dialogue qui commence à porter ses fruits avec des initiatives lancées en commun – comme par exemple tout récemment l'organisation conjointe d'un séminaire, pour ne citer que celui-ci – ou l'invitation désormais systématique de représentants de notre association aux discussions animées par l'école, avec l'Etat du Valais et ses services, en particulier celui de l'énergie et des forces hydrauliques. Il est parfaitement clair pour les responsables des différentes filières ainsi que pour la direction de la haute école que notre branche est un acteur essentiel dans la transition énergétique notamment et que les objectifs définis par les Gouvernements cantonal et fédéral ne pourront être atteints sans qu'un véritable partage des enjeux et un questionnement honnête et sans concession intervienne en matière stratégique. Nous avons évidemment répondu présents et sommes heureux de voir ce partenariat se développer. D'autant que les diverses rencontres ont pu démontrer à quel point la filière de l'ingénierie devait, comme nous, se confronter à un manque de relève patent. Là aussi, des convergences sont possibles et nous sommes persuadés que le message n'en sera que plus fort, tant en termes d'amélioration de l'image de notre branche que d'intérêt en particulier des jeunes pour ces professions ou ces formations dites « techniques ».

Enfin, cette année 2021 a également été l'occasion d'intenses travaux législatifs, dans des domaines aussi importants que les marchés publics ou la lutte contre le travail au noir. Là aussi, et nous reviendrons en détail sur ces thèmes dans les lignes qui suivent, une voix unie, préparée en amont lors de consultations larges et de tous les secteurs composant notre branche, est le gage d'une force de conviction et d'une représentativité à même de peser dans la balance politique. Des responsables administratifs, parmi eux des juristes de l'Etat ! ont tendu l'oreille à nos revendications et finalement entendu ce que la pratique constate depuis des années : la spirale négative engendrée par une trop grande importance du prix dans les évaluations, est dommageable pour tous les acteurs...

Ce dernier point m'amène à aborder l'enjeu principal à mon sens que notre branche va devoir affronter encore ces prochaines années. Je ne parlerai pas ici du manque de relève, qui est évidemment un défi majeur. Je ne fais pas ici allusion à la crise sanitaire, ni même à la crise mondiale engendrée par cette guerre dont les échos viennent de se réveiller à quelques heures de chez nous. Je veux ici aborder la question du développement exponentiel de l'appareil législatif et normatif qui a pour conséquence l'enlèvement administratif, le pouvoir démesuré pris par des experts en tout. Il ne s'agit plus d'une tendance, mais d'une triste réalité, dans tous les domaines de notre activité de chefs d'entreprise. Cette situation engendre par définition l'immobilisme, le manque d'initiative, et en l'absence de pragmatisme et d'arbitrage fixant des priorités, le blocage des dossiers. La victime de ce phénomène : la planification. Sa conséquence : la baisse des prix malgré un volume de travail très élevé.

Le combat contre l'absence de planification fiable, chers membres, est et sera celui de constructionvalais. constructionvalais, statutairement et par la volonté de ses membres, doit peser et tenter de faire rempart. A l'heure où une réunion des forces économiques au niveau associatif n'est plus à l'ordre du jour, une telle unité de la construction est d'autant plus importante.

Le travail ne manque pas, donc, mais l'engagement non plus !

RAPPORT D'ACTIVITE

En tant qu'interlocuteur privilégié de la branche, constructionvalais articule son action autour de trois pôles principaux :

- Lobby économique : prises de position économiques, travail législatif
- Lobby endogène : définition d'axes d'action communs
- Lobby politique : prises de position, travail législatif, participation à des campagnes

Le lobby économique

Consolider une présence vive et une voix ferme

constructionvalais dispose d'une très petite structure stratégique : un comité, composé de cinq membres représentatifs des forces qui la composent, secondé par trois invités permanents, s'appuie sur de nombreux liens régionaux et fédéraux. Toute son action de lobbying est basée sur un fonctionnement collaboratif, coordonné et participatif. L'association déploie son activité au cœur d'un réseau régional, avec constructionromande, et national avec une association faîtière – constructionsuisse – en pleine reconstruction et œuvrant depuis une année à un déploiement de forces constant. Ceci assure une excellente visibilité tout comme un ancrage solide au service de ses membres et de leurs attentes.

La voix valaisanne de la construction

Conjoncturellement parlant, 2021 aura été une année marquée par une véritable embellie pour la construction. Les effets de la pandémie, et des mesures sanitaires qui en ont découlé dans notre pays, n'ont pas entamé un chiffre d'affaires en constante hausse ni incrémenté une courbe du chômage toujours à la baisse. Ces chiffres prometteurs ne doivent pas obscurcir les véritables difficultés vécues par la branche tout au long de l'année : manque de main d'œuvre, raréfaction de matériaux essentiels, difficultés d'approvisionnement et renchérissements extraordinaires ont été les compagnons indésirables des entreprises et ont largement pesé sur leurs capacités d'anticipation, tout comme sur les relations avec la clientèle.

constructionvalais n'a eu de cesse de rappeler à ses interlocuteurs politiques et à ses partenaires économiques ces réalités incompressibles. Concrètement, le comité s'est très tôt penché sur les relations entre entreprises et maîtres d'œuvre, forcément malmenées dans un tel contexte. Des documents ont été mis à disposition des entreprises : ceci avait pour double objectif à la fois d'offrir aux membres de constructionvalais des modèles de lettres, d'annonces et de mises en garde objectifs, juridiquement fondés et formellement adaptés, et d'informer les maîtres d'œuvre de la situation de façon très large.

En termes **d'observation du marché et d'opportunités d'affaires**, constructionvalais a souhaité se positionner comme un acteur essentiel de la transition énergétique, nécessaire du point de vue scientifique et désignée comme objectif majeur par le Gouvernement cantonal. Dans ce contexte, l'association a entamé de nombreuses discussions avec la HES-SO, le Service de l'énergie et des forces hydrauliques et la Banque cantonale du Valais.

En effet, forte de son credo voué à l'anticipation, l'association fut très rapidement impliquée par le Service dans les travaux de réflexion en vue de la rédaction de la nouvelle législation sur l'Energie. Ces travaux ont été l'occasion pour constructionvalais et sa commission ad hoc de constater les nombreux freins, notamment en termes de financement, qui empêchent raisonnablement d'admettre que les objectifs énergétiques fixés par le Ministre de l'Energie puissent être atteints en l'état. constructionvalais estime que les enjeux se trouvent sur deux fronts – au moins ! – distincts : l'accès à un financement facilité lors de travaux de rénovation et un manque réel de coordination technique dans les politiques publiques qui, malheureusement, favorisent bien trop souvent – même si c'est bien

involontairement – des interventions unilatérales et énergétiquement absurdes. L'exemple le plus frappant étant le « tout aux panneaux solaires », alors même que des analyses spécifiques d'un bâtiment, réalisées par un professionnel, pourraient démontrer l'utilité d'une intervention globale sur son enveloppe par exemple.

Ces constats ont conduit le comité à intensifier ses contacts avec le monde bancaire, en l'espèce la Banque cantonale du Valais, avec la direction et la présidence de laquelle des discussions ont eu lieu à de réitérées reprises. Un groupe de réflexion a été diligenté et de nombreuses variantes de financement participatif et de plate-forme d'informations à la clientèle sont en cours d'examen.

Parallèlement, la **commission énergie** de constructionvalais a accompagné une réflexion sur l'évolution économique des secteurs actifs dans la branche énergétique, avec le développement toujours plus important et aux prestations de plus en plus diversifiées des entreprises de distribution énergétique. C'est dans cet esprit que la commission a conduit des discussions avec un acteur important du secteur valaisan, dans le but de conceptualiser les conditions de réalisation d'une forme de cercle vertueux, permettant à la clientèle finale de trouver une réponse efficace et adaptée dans les meilleurs délais. Ces discussions n'ont malheureusement pas abouti, mais le modèle de cercle vertueux visant à une collaboration horizontale entre acteurs a été proposé à l'analyse de la HES-SO et fait désormais partie des discussions communes.

Fondamentalement, il s'agit sur ce volet de la problématique de se concentrer sur l'information et la qualité des conseils que pourrait obtenir un client, qu'il soit privé ou public. L'Etat du Valais, dans son rôle de moteur, a choisi de s'appuyer, outre que sur des compétences internes ou en recherches appliquées fournies par l'école d'ingénierie, également sur le réseau et la capillarité des entreprises actives dans la construction. Ce nouvel état d'esprit est à saluer.

Au niveau du suivi de la stratégie énergétique de l'Etat du Valais, il est à souligner que constructionvalais a largement participé à l'analyse du projet de révision de la loi sur l'énergie soumis par le Département. Comme de coutume, une coordination a été tentée avec les autres secteurs économiques actifs en Valais. Malheureusement, il a fallu constater qu'une solidarité en la matière ne serait pas à l'ordre du jour. Pour sa part, constructionvalais a estimé que le projet de loi, s'il constituait un bon programme bâtiment, eût pu démontrer de plus grandes ambitions, notamment en termes de financement, tel que relevé plus haut, ou même en termes d'obligations. Cependant, l'introduction d'une possibilité de qualifier l'un ou l'autre projet d'« intérêt énergétique cantonal » est un excellent signal permettant peut-être de hiérarchiser les autorisations relatives à des développements d'importance du point de vue de l'efficacité énergétique.

Une Romandie unie qu'on entend à Berne

Véritable centre de coordination des revendications romandes, **constructionromande** continue d'affermir sa position au sein des institutions fédérales nationales et d'affirmer une indépendance bienvenue dans son rôle d'interlocuteur privilégié des Parlementaires fédéraux romands.

L'engagement de son Bureau – *composé de MM. André Buache, Président, Alain Métrailler, Vice-Président et Georges Zünd, membre, et de l'un des deux membres romands du comité de constructionsuisse* – et de sa Direction, assurée par M. Nicolas Rufener, secrétaire général de la Fédération genevoise des Métiers du Bâtiment (FMB) et son collaborateur Marc Rädler, a permis à l'association de poursuivre ses efforts en vue de faire valoir les positions et inquiétudes romandes et de défendre les intérêts de l'industrie romande de la construction.

Véritable base de coordination, constructionromande a usé de tout son réseau pour peser de manière importante sur les travaux encore en cours en vue de la mise en application du **nouveau cadre légal sur les marchés publics** (LMP/AIMP 2019). L'activité déployée à ce titre a revêtu plusieurs formes, notamment :

- la participation active aux groupes de travail mis sur pied par constructionsuisse ;
- le travail avec les Parlementaires fédéraux sur des propositions d'amélioration du cadre légal, en particulier la nouvelle ordonnance sur les marchés publics (OMP). Deux motions ont été déposées par **Johanna Gapany** au Conseil des Etats et **Olivier Feller** au Conseil national afin que l'administration supprime de l'Ordonnance le recours au droit de regard rétroactif, rejeté dans la Loi par les parlementaires. Malheureusement, ces deux dernières interventions n'ont pas eu l'heur d'obtenir une majorité, ni à la Chambre haute, ni à la Chambre basse du Parlement.

Dans ce contexte, ainsi que dans celui du **droit de la concurrence et de la lutte contre la concurrence déloyale**, constructionromande a opéré le suivi de plusieurs interventions parlementaires dont elle a été à l'origine, avec la collaboration d'élus fédéraux romands qui se sont montrés très à l'écoute des préoccupations de la construction.

- **Révision de la Loi sur les Cartels [LCart]**

Une motion a été déposée par **Olivier Français** au printemps 2018. Elle visait à revenir à une pratique adoptée depuis l'entrée en vigueur de la loi en 1996 et qui a porté ses fruits.

Pour rappel, dès 1996, l'appréciation de la notabilité d'un accord se faisait sous les angles qualitatif [existence d'un accord] et quantitatif [portée réelle et impact de l'accord (parts de marché, etc.)].

En 2016 : l'arrêt du Tribunal Fédéral Gaba/Elmex renverse complètement la jurisprudence : certains accords sont notables [donc illicites] par nature. Le Conseil des Etats, puis le Conseil national, ont suivi la proposition de M. Français et un premier succès a pu donc être fêté en été 2021.

La suite de procédure prévoit la mise en œuvre de la motion, dans le cadre en l'espèce d'une révision de la LCart. Or, il appert que l'administration fédérale ne l'entend pas de cette oreille...

Le 24.11.2021 le Conseil fédéral a ouvert une procédure de consultation sur un projet de révision de la LCart dont l'un des éléments est la mise en œuvre de la motion. En réponse à cette consultation, constructionsuisse et constructionromande ont pris position conjointement et en collaboration avec l'USAM, la SSE, l'ASBG et l'USIC, soit les associations les plus impliquées sur cette thématique et avec lesquelles la construction a collaboré depuis le début.

Les constatations sont malheureusement sans équivoque : si le projet mis en consultation est relativement acceptable, le rapport explicatif est totalement hors de propos. En effet, il critique vertement la motion et en appelle clairement au rejet de sa mise en œuvre. Face aux mensonges de l'administration, une réaction forte a été diligentée et tous les Parlementaires en ont été informés.



- **Respect des conditions de travail et lutte contre la concurrence déloyale**

Le Conseiller national **Benjamin Roduit** a déposé une initiative parlementaire dont l'objet est de corriger un défaut de la législation et de permettre la réalisation du principe suivant : « La violation des conditions



de travail obligatoires, constitutive de concurrence déloyale qualifiée, doit être poursuivie pénalement ».

Dans le détail, aux termes de la loi sur la concurrence déloyale [LCD], l'inobservation des conditions de travail légales ou contractuelles qui sont également imposées à la concurrence ou qui sont conformes aux usages professionnels ou locaux, est constitutive de concurrence déloyale. Ces comportements peuvent faire l'objet d'une procédure civile ordinaire, intentée par une ou des partie(s) lésée(s) par de tels agissements.

En parallèle à ce volet civil, la LCD comporte également un volet pénal, dans lequel n'est malheureusement pas inscrit le non-respect des conditions de travail légales ou contractuelles. L'initiative parlementaire vise à corriger cette lacune.

Une première victoire d'étape a été obtenue avec l'acceptation de l'initiative par la commission des affaires juridiques du Conseil national cet hiver. Le dossier passe maintenant à la commission des affaires juridiques du Conseil des Etats.

Constructionromande, soutenue par constructionvalais qui a mis à disposition des forces pour participer à divers groupes de travail thématiques mis sur pied par constructionsuisse, est également très active dans le suivi et la coordination d'autres sujets fédéraux. En effet, constructionsuisse, en pleine reconstruction, déploie une activité très intéressante et devient un partenaire de choix dans les discussions avec les instances administratives fédérales. Le Bureau de constructionromande définit les positions romandes à faire valoir dans les différents grémiums et opte pour des combats coordonnés et des prises de positions communes. Il en va ainsi

- **de la révision de la Loi sur le CO2** : Après l'échec devant le peuple, le Conseil fédéral a décidé de proposer en consultation une nouvelle mouture de dite loi qui, évidemment, ne prévoit plus aucune taxe supplémentaire, puisque les raisons du rejet de la première variante se situaient à cet échelon. constructionromande a clairement fait pression pour que la position coordonnée au niveau national tienne compte du maintien impératif du programme bâtiment, non rejeté en votation populaire.
- **du projet de révision de la LPE [économie circulaire]** : Là aussi, une position coordonnée a été privilégiée. L'orientation générale proposée par l'administration peut être soutenue. Cependant, plusieurs points – comme la gestion par l'administration fédérale des autorisations de traitement des déchets par exemple – sont fermement combattus. Les conséquences, notamment sur les cimenteries, doivent être analysés et les incidences portées à la connaissance des Parlementaires fédéraux.

Au niveau des relations avec les Parlementaires romands, constructionromande édite quelques semaines avant les débats un document résumant les enjeux de chaque session. Ce document est transmis, puis chaque sujet est relancé en fonction du calendrier des Chambres. En fin de session, les Parlementaires reçoivent un résumé des décisions prises.

2021 aura également permis de remettre sur pied la **rencontre annuelle avec les Parlementaires**, laquelle a eu lieu le 15 décembre à Berne. Une excellente participation a été observée. Le thème traité – Révision de la Loi sur les Cartels – a interpellé nombre de présents qui ont pu être sensibilisés avec succès.



Réorganisation des structures économiques valaisannes : une vraie volonté de tous !

Les travaux, en vue d'une amélioration de la coordination des organisations faitières économiques et de la création d'une véritable force de lobbying économique unique, se sont poursuivis jusqu'à l'été 2021.

Le projet de synergies et de fusion a été présenté aux associations concernées : Le Conseil de Chambre de la CCI-Valais l'a accepté le 31 mai 2021, à l'unanimité moins une abstention des 14 associations représentées.

En revanche, après que le Comité directeur de l'UVAM ait accepté le projet, il a été présenté aux membres du Conseil le 22 juin 2021. Mais si les représentants présents ont majoritairement voté en faveur du projet de fusion, les statuts prévoient une majorité aux deux tiers pour qu'une telle décision puisse être présentée en assemblée générale. Ce ratio n'ayant pas été atteint, le projet a donc été abandonné.

De nombreuses inquiétudes se sont fait jour, sur lesquelles la direction de l'UVAM a capitalisé pour désigner l'inanité d'une volonté de réforme, pourtant perçue comme une nécessité par toutes les organisations économiques cantonales. Cet échec a poussé le Président de l'UVAM, Philippe Nantermod à démissionner de son poste. Les représentants de la construction au sein du comité directeur ont fait de même. Pour leur part, l'AVE et l'AVEC ont d'ores et déjà démissionné de l'UVAM. Quant au Bureau des métiers, il a enjoint ses associations membres à faire de même.

La nouvelle présidence de l'UVAM, incarnée par Philipp Matthias Bregy se fait fort aujourd'hui de relancer les discussions. Fortement mise en cause de par sa supposée « hégémonie », constructionvalais a décidé de ne plus jouer un rôle aussi moteur dans les discussions futures et d'adopter un comportement de soutien aux éventuelles initiatives faisant sens.



Le lobby endogène

Définir les axes d'action communs

Orientée lobbying, constructionvalais demeure avant tout au service de ses membres et de leurs intérêts entrepreneuriaux. Son agilité de fonctionnement, l'engagement de ses membres et de représentants des associations sectorielles, ont permis de répondre à toutes les demandes de façon structurée, par la mise sur pied très rapide de commissions ad hoc.

Ainsi, la commission « Energie » de constructionvalais a-t-elle pu déléguer certains de ses membres pour, ponctuellement et par leur expertise, représenter l'association dans le dialogue avec des partenaires institutionnels pas toujours au fait de la réalité économique vécue par les entreprises.

Dans le même esprit, des dossiers tels que la concurrence - jugée déloyale - par des entreprises paraétatiques ainsi que leur appétit manifeste, ont suscité des propositions concrètes de rencontres, de dialogue, de prise de contact avec des acteurs locaux ou régionaux.

Enfin, le **souci de la relève et de l'avenir de nos métiers**, après avoir suscité une véritable prise de conscience, a fait l'objet d'initiatives de coordination, surtout en matière de promotion des métiers, tâche première de nombre d'associations membres.

Le comité ayant décidé de traiter prioritairement ce thème, a délégué une force opérationnelle composée de représentants des différents secteurs.

Malheureusement, les convergences individuées et les propositions de coordination ou d'actions concertées n'ont pu être menées à bien. Les coûts, le leadership et les objectifs peut-être mal définis ont contribué à cet arrêt.

Dès lors, le comité a décidé de poursuivre ses efforts et entend se doter d'une véritable stratégie en la matière. Une commission *formation* a été nommée à cet effet et a d'ores et déjà commencé ses travaux, notamment dans la concrétisation du partenariat avec la HES-SO.

Concernant les rendez-vous traditionnels de rencontres et de réseautage, comme partout, ils ont été fortement impactés par l'introduction de strictes mesures sanitaires. Ainsi, le séminaire de printemps, prévu en collaboration avec Energypolis et l'EPFL Valais-Wallis, a-t-il dû être reporté encore une fois en 2021, mais aura bien lieu le 6 avril 2022, en collaboration avec la HES-SO et l'EPFL Valais-Wallis, sur le Campus Energypolis de Sion.



Mercredi 6 avril 2022 17h | Séminaire & réseautage
HES-SO Valais-Wallis | Rue de l'Industrie 23 à Sion

Hes-so VALAIS WALLIS

constructionvalais
bauenwallis

En revanche, l'**Open de Golf de la construction** s'est bien déroulé le 17 septembre 2021. Quarante-six golfeurs et une « apprentie golfeuse » ont participé durant la matinée au tournoi et aux cours d'initiation. La Garden Party, organisée dans les jardins du Golf de Sierre, a rassemblé 54 personnes, heureuses de cet événement malgré les contraintes liées aux règles sanitaires. Un sponsoring record a pu être réuni grâce aux efforts de l'ancien Président de constructionvalais et à la générosité des entreprises. Qu'ils soient ici remerciés !



Quant à la **rencontre annuelle des comités** des associations membres, bien qu'ayant dû être déplacée, elle a connu malgré tout une participation massive en octobre 2021. A cette occasion, les participants ont pu échanger sur leurs préoccupations et ont pu être entretenus sur les travaux menés au niveau fédéral en coordination avec constructionromande. Au vu de la participation, le comité a décidé de maintenir le principe d'une rencontre des comités plutôt en automne.

Le lobby politique

Entre rencontres suspendues et reprises de partenariat – une année compliquée pour le réseautage !

Le comité et la commission lobby de constructionvalais entretiennent la volonté d'ancrer des partenariats durables avec des représentants des autorités économiques ou politiques cantonales.

Ces rencontres, qui s'inscrivent pour la plupart dans un rythme annuel, donnent lieu à des échanges constructifs et, surtout, au développement de projets d'intérêt commun non négligeables. De même, la fréquence des contacts et la constance dans les choix de partenaires permettent à constructionvalais de respecter le mandat qui lui est donné, à savoir fédérer la voix de la branche dans son ensemble et être l'interlocuteur privilégié des décideurs. En ce sens, la composition très large de la commission lobby et du comité donne une excellente représentativité au sein de l'association et, surtout, garantit une qualité de dialogue très remarquable et appréciée.

constructionvalais entretient d'ailleurs un dialogue permanent avec le Gouvernement cantonal, notamment en ce qui concerne des dossiers particuliers tels que, par exemple, l'adaptation des bases légales en matière de marchés publics, comme on le verra plus loin. Plus formellement, la commission lobby et le comité invitent, selon un tournus bien établi, un Chef de Département par an. Les formules de ces rendez-vous tendent au convivial et à l'informel. Ces habitudes instaurées depuis quelques années accroissent la transparence et la possibilité d'aborder en toute franchise nombre de problématiques.

En 2021, constructionvalais a dû renoncer à de nombreuses rencontres prévues, mais a néanmoins pu formaliser avec les Présidences de l'**Union des Villes valaisannes** et de la **Fédération des communes valaisannes** la décision de conférer à ces discussions un rythme au moins annuel. La prochaine rencontre aura lieu en juin 2022.

L'entrevue annuelle avec une **délégation du Conseil d'administration** et la **Direction de la BCVs** a eu lieu en début d'automne. Outre les désormais habituels échanges sur la situation économique cantonale, les discussions ont permis d'aborder le rôle qu'entend jouer l'institution bancaire en matière d'aide à la rénovation par exemple. Les stratégies de développement et le rôle d'acteur de la BCVs dans le soutien aux entreprises lors de la crise COVID-19 ont également été abordés en toute transparence et un mandat a été donné par la Direction à un spécialiste en interne pour définir, avec constructionvalais, les lignes d'actions à dégager.

Par ailleurs, constructionvalais a été très active au **plan parlementaire valaisan** avec, tout d'abord, le soutien à tous les candidats membres de ses associations constitutives et inscrits sur les listes des partis composant la droite bourgeoise. Parmi les quelques dizaines de candidats soutenus, 25 députés et députés suppléants ont été élus, ce qui a permis à constructionvalais de constituer une sorte de groupe au Parlement. Ces élus sont constamment informés des sujets importants pour la construction : ils reçoivent avant les sessions un document de synthèse et le coordinateur du groupe, Anthony Lamon, secrétaire patronal à l'AVE, ainsi que le secrétariat de constructionvalais se tiennent à disposition de chacun pour des détails, des argumentaires, des informations, etc. 2021 aura également été marquée par l'élection à la Présidence du Grand Conseil d'un entrepreneur, par ailleurs membre du comité de l'AVE, Manfred Schmid. Il s'agit d'une première historique ! La présence d'élus « issus » de la construction est également saluée au niveau communal. Que leur engagement soit ici relevé à sa juste importance !

Consultations et prises de position politiques

Anticipation des problématiques, suivi au long cours et recherche de consensus internes à la branche

Analyser les consultations législatives et s'engager pour des dossiers d'importance

Chaque consultation intéressant la branche est discutée au sein du comité de constructionvalais, qui décide quelle forme prendra la réponse. Sur le fond, la teneur d'une position commune est arrêtée ; sur la forme, il est décidé si une réponse unique sera donnée ou si l'objet mérite une coordination de toutes les associations.

La période d'activité sous revue a connu un important travail législatif.

Le comité de constructionvalais a décidé de participer aux consultations organisées par l'autorité sur :

- L'avant-projet de la Loi sur les transports publics [LTP]
- L'avant-projet de la révision de la Loi sur les routes [LR]
- L'avant-projet de révision de la Loi sur l'Energie [LcEne]
- Le projet de révision de la Loi sur les Cartels [LCart]
- Le projet de révision de la Loi sur le CO2

Le détail et l'entier des textes de réponses se trouvent sur le site internet www.constructionvalais.ch [*menu positions, consultations*].

Consultée, constructionvalais a renoncé à se prononcer sur la modification proposée de la Loi cantonale sur les statistiques, ainsi que sur la proposition de création d'un poste de médiation à l'Etat du Valais, ceci en raison du peu d'impact de ces législations sur la branche.

Au niveau des votations, constructionvalais a soutenu la campagne en faveur de la Loi COVID, sur laquelle le peuple suisse s'est prononcé le 28 novembre 2021. La réforme de la Loi sur le timbre a également fait l'objet d'un soutien, tout comme la campagne pour le maintien des accords européens sur la surveillance des frontières.

En revanche, constructionvalais ne s'est pas prononcée sur l'initiative initiée par les Syndicats Chrétiens, soutenue par le Gouvernement, visant à augmenter les montants des allocations familiales versées dans le canton du Valais. Ceci a fait l'objet d'une intense discussion au sein du comité. En effet, lors de la deuxième lecture devant le Parlement, le projet a subi une modification visant à rendre l'éventuelle augmentation non paritaire, ce qui est parfaitement contraire aux principes d'un partenariat social cohérent, durable et équitable. Suite à un intense lobbying, le Parlement étant revenu à la raison et ayant accouché d'un compromis tout à fait acceptable sur ce point, constructionvalais a décidé de ne pas soutenir un référendum s'il devait être lancé. Les Syndicats ont finalement renoncé à ce référendum, tout comme les organisations économiques faitières valaisanne qui, pourtant et malheureusement sans concertation entre elles, avaient initialement dans l'idée de mener campagne.

Engagements politiques et suivi des dossiers prioritaires

Défendre les intérêts des entreprises – sur tous les fronts !

Lourdeurs et complexités administratives

De nombreux membres relaient depuis longtemps des problématiques d'exécution liées à des lourdeurs administratives, notamment dans la procédure relative à la libération de permis de construire et d'autorisations diverses. Les dossiers, de plus en plus lourds, passent entre de nombreuses « mains » administratives, parfois auto-bloquantes, souvent peu coordonnées.

En 2020 déjà, constructionvalais avait fait de cet axe d'action un axe prioritaire et nous allons nous engager au mieux.

Des interventions parlementaires ont été sollicitées, lesquelles n'ont pas conduit à des résultats significatifs. Or, une prise de conscience semble se dessiner au sein de l'administration, qui a présenté à la branche des velléités de réflexion allant dans le bon sens.

Un premier pas a été fait dans la mise en oeuvre du projet de révision de Loi sur les constructions et de son Ordonnance, donnant lieu à la concrétisation du projet **eConstruction**. Celui-ci a été salué par constructionvalais qui n'a pas manqué de souligner une forme de manque d'ambition dans la réforme proposée.

constructionvalais s'est montrée satisfaite que l'autorité administrative propose, par ces avant-projets d'adaptation d'une base légale en vigueur, une avancée significative du point de vue de la digitalisation et de la numérisation de procédures administratives ressenties comme particulièrement contraignantes et bien trop souvent sources de lenteurs et complexifications.

C'est en ce sens que votre association avait proposé, malheureusement sans réponse à ce stade, de définir dans une réflexion globale et afin d'améliorer le temps de traitement des dossiers soumis, un délai de réponse approprié, permettant une visibilité aux porteurs de projet. De même, il serait largement temps de se préoccuper de manière conséquente de la question des droits de recours, en particulier l'étape procédurale prévoyant un recours auprès du Conseil d'Etat alors même que ce dernier est déjà autorité de surveillance d'une part, et que, d'autre part, la procédure prévoit la possibilité d'un recours au Tribunal cantonal.

Une délégation du comité s'est d'ailleurs proposée de rencontrer à cet effet les Conseillers d'Etat Roberto Schmid et Franz Ruppen, lesquels ont répondu positivement à l'invitation.

Lutte contre le travail au noir

En concertation avec les associations concernées et les partenaires sociaux, constructionvalais a entamé un dialogue avec le Chef du Département de la santé, de la culture et des affaires sociales, dialogue qui a abouti au lancement d'un vaste projet concerté de renforcement des instruments de lutte contre le travail au noir.

constructionvalais est heureuse de constater que le partenariat public-privé peut également être efficace dans ce type de thématique.

Dans le détail, deux nouveaux outils, BKMS Incident Reporting® et le site Internet LP+, sont déjà disponibles et permettront d'optimiser les contrôles. Le canton du Valais a lancé le projet pilote « e-badges » en partenariat avec les milieux patronaux et syndicaux. Ces trois mesures ont pour objectif d'améliorer la protection des travailleurs en renforçant le contrôle des conditions sociales et de travail ainsi que d'assurer l'égalité de traitement entre les entreprises.

BKMS Incident Reporting® est une application qui permet au public de porter à la connaissance des organes compétents toutes informations utiles quant à des soupçons de fraude aux assurances sociales ou aux impôts, au droit des étrangers ou au non-respect des conventions collectives de travail. Ce dispositif implémenté par l'Etat, conjointement avec l'Association pour le renforcement des contrôles sur les chantiers de la construction (ARCC), permet de garantir l'anonymat des personnes qui déposent un signalement. Il vient compléter la permanence téléphonique mise en place en 2018 par l'ARCC et le Service de protection des travailleurs et des relations du travail (SPT). BKMS Incident Reporting® a pour but de faciliter les transmissions d'informations par des personnes qui, pour diverses raisons, n'oseraient pas communiquer au sujet de situations problématiques en matière de règles de travail.

Les listes permanentes sont établies par le canton du Valais et recensent les entreprises préqualifiées pour les marchés publics cantonaux et communaux. Avec la mise en ligne du site « LP+ », la charge administrative des entreprises qui souhaitent figurer sur les listes permanentes devrait être diminuée.

Enfin, dans le but d'améliorer et de simplifier le contrôle des activités sur les chantiers, le canton du Valais lance le projet « **e-Badges** ». Ce projet vise un double objectif, en protégeant les travailleurs d'une part et en luttant, d'autre part, contre la concurrence déloyale engendrée par le dumping salarial et social. Il consiste à développer un badge personnel permettant de contrôler, par un geste simple et rapide, si l'employé est correctement déclaré et si les conditions de travail de sa branche sont respectées.



eBadges -

Révision de la législation cantonale sur les marchés publics

L'action de constructionvalais dans le suivi du dossier crucial de la modification de la législation sur les marchés publics, dont l'application au niveau cantonal et communal est source de très importantes préoccupations dans les secteurs d'activité de la construction, s'est poursuivie malgré la pandémie, malgré aussi d'importantes dissensions et malentendus initiaux. Montrant un front commun, la construction a su, à chaque étape de la discussion, apporter des solutions et cultiver un partenariat que nous espérons fécond et surtout profitable à l'économie de notre branche.

Pour rappel, constructionvalais avait été appelée à siéger – avec 6 représentants – au sein d'une commission extraparlamentaire, laquelle avait pour mission de traiter une motion qui demandait, avant la révision, que les notions souvent vagues inscrites dans la loi soient bien définies afin de fournir aux politiques les outils nécessaires pour appliquer les règles selon le bon sens. Les nouveaux critères que sont développement durable, plausibilité de l'offre, durabilité, etc. doivent être suffisamment détaillés afin d'être bien applicables. Ainsi, le mandat de la commission était-il encore plus d'actualité.

La première partie de l'année fut chaotique, par l'inflexibilité des chefs de services dans une analyse au risque zéro, quand bien même leur position devait nuire à l'économie. Une reprise en main politique des dossiers a permis une pacification louable à saluer.

Cette culture du compromis est à saluer. Si le texte qui a été mis en consultation est relativement court - puisque l'AIMP contient plus de 60 articles - il légifère néanmoins en matière de gré à gré concurrentiel, de sous-traitance, admet les dispositions des CCT et leurs valeurs, mentionne un article sur la qualité minimale que devrait avoir chaque soumission ainsi qu'une limitation admissible de la main d'œuvre temporaire.

Le premier pas étant fait, les travaux de constructionvalais se sont poursuivis sur le texte de l'Ordonnance, lequel a donné lieu à de très nombreuses rencontres avec le Chef de service responsable. Au final, le texte proposé détaille des éléments essentiels tels que les critères d'adjudication, ainsi que les procédures de mise en œuvre du principe de la double enveloppe. De même, dans le cas de prestations intellectuelles, obligation est faite de renseigner sur le lieu d'exécution des prestations, ce qui constitue une nouveauté notable.

Le processus est toujours en cours et, à n'en pas douter, les débats seront encore passionnants et passionnés au sein du Grand Conseil, à l'autorité duquel la législation prévue devra être soumise, en principe en juin 2022.

CONCLUSION

D'une crise l'autre

Le temps est venu pour moi de rédiger la dernière de mes conclusions à ce rapport de gestion de constructionvalais. Après 16 ans passés au comité de l'AVE, dont 8 ans en tant que Président, je remets mon mandat à la prochaine assemblée générale, prévue en juin 2022. Conformément aux statuts de constructionvalais, je quitterai mes fonctions au sein de notre association faîtière lors de l'Assemblée des délégués 2022. Président depuis 8 ans, j'ai pu constater l'évolution de constructionvalais. D'abord en interne, avec cet accent mis sur un lobbying de plus en plus professionnel, de plus en plus présent, donnant de plus en plus à constructionvalais la stature de partenaire « naturel ». Ensuite, nous avons œuvré au développement de constructionromande, avec le souci de son intégration au sein de constructionsuisse. Cette répartition des rôles, cette coordination a suffi à démontrer, par les succès engrangés la justesse du parti pris voici plus de cinq ans.

Ces avancées reposent en grande partie sur la structure même de constructionvalais. En effet, l'organisation associative de la construction, ancrée dans une réalité historique et des partenariats de qualité entre ses membres, contribue à une réelle agilité et à la création de synergies dans des domaines aussi divers que passionnants.

Cet engagement associatif a été le mien tout au long de ces années et je suis persuadé qu'il est à même de permettre de constituer, pour les entreprises et les entrepreneurs au service de qui il doit fonctionner, un véritable rempart contre les diverses vagues et les crises que nous avons et malheureusement devons encore traverser. L'entrepreneur est habitué à faire face, c'est l'essence même son métier. Les aléas économiques sont son quotidien et il est prêt à les affronter. En revanche, cette crise latente à laquelle je faisais allusion dans mon introduction est bien plus pernicieuse. Cet immobilisme, ce juridisme excessif, tout ceci contribue à enliser l'action entrepreneuriale, à décourager les plus entreprenants, à freiner toute initiative un tant soit peu pragmatique. La réponse à cela est une structure associative forte, objective et soutenue dans ses actions par tous ses membres. S'il devait rester un enseignement, ce serait celui-là : se réunir pour affronter ensemble les crises, créer une voix unique qui ait au moins une chance de porter, voilà notre combat.

Je sais qu'il est de plus en plus difficile d'imaginer, dans le quotidien déjà surchargé de vos activités, une place supplémentaire pour l'engagement associatif. Pourtant, il est nécessaire que des forces neuves se profilent et que des énergies nouvelles se déploient. Le travail ne manque pas, mais le défi est exaltant à relever !

Ne me reste qu'à souhaiter le meilleur des bons vents à mes successeurs et la réussite dans leurs actions !

Alain Métrailler, Président

COMPTES

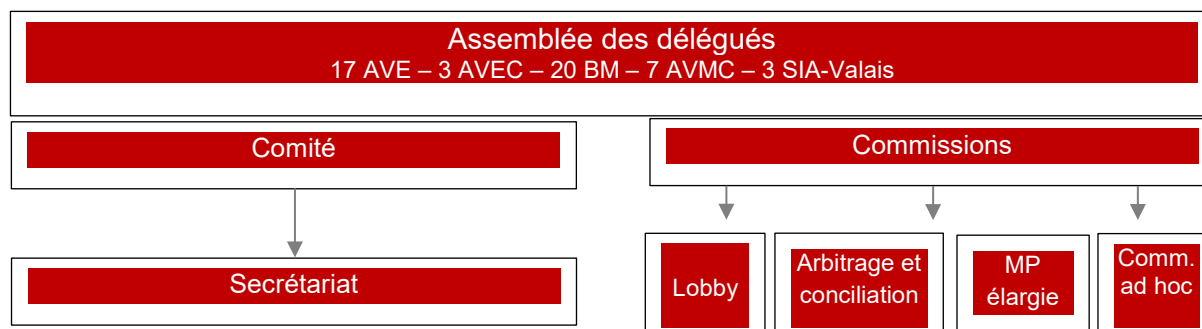
COMPTE D'EXPLOITATION 2021 ET BUDGET 2022

	Budget 2022	Comptes 2021	Budget 2021	Comptes 2020
Compte de résultat				
Produits d'exploitation	149'000.00	169'776.20	149'000.00	148'892.30
<i>Cotisations des membres</i>	149'000.00	147'426.20	149'000.00	148'892.30
<i>Recettes diverses</i>	-	22'350.00	-	-
Charges d'exploitation	147'800.00	169'525.15	147'800.00	148'813.95
Charges de gestion	118'600.00	88'402.85	118'600.00	118'203.80
<i>Assemblée des délégués</i>	5'600.00	1'500.00	5'600.00	4'440.00
<i>Indemnité présidentielle / Comité</i>	19'500.00	26'164.00	19'500.00	31'536.00
<i>Indemnité commissions diverses</i>	23'500.00	5'646.00	23'500.00	5'410.00
<i>Constructionromande</i>	30'000.00	30'426.20	30'000.00	27'892.30
<i>Lobby - frais, séminaires</i>	10'000.00	3'161.05	10'000.00	13'364.90
<i>Lobby politique et économique, campagne</i>	30'000.00	7'046.30	30'000.00	28'000.00
<i>Manifestations diverses (Golf)</i>	-	14'459.30	-	7'560.60
Charges d'administration	29'200.00	32'122.30	29'200.00	30'610.15
<i>Frais généraux d'administration</i>	25'000.00	26'925.00	25'000.00	26'925.00
<i>Frais postaux et bancaires</i>	600.00	444.00	600.00	711.65
<i>Impôts</i>	600.00	806.00	600.00	520.70
<i>Communication, internet, photos</i>	3'000.00	3'947.30	3'000.00	1'346.30
<i>Fournitures de bureaux & imprimés</i>	-	-	-	709.75
<i>Frais divers</i>	-	-	-	396.75
Variation Provision	-	49'000.00	-	-
<i>Attr. Provision Promotion & actions spéc.</i>	-	49'000.00	-	-
Résultat d'exploitation	1'200.00	251.05	1'200.00	78.35

BILANS COMPARES AU 31 DECEMBRE

	31.12.2021	31.12.2020
BILAN		
Actifs	194'993.77	153'815.42
Actifs circulants	194'993.77	153'815.42
<i>La Poste, Postfinance</i>	178'193.77	153'815.42
<i>Actif de régularisation</i>	16'800.00	-
PASSIF	194'993.77	153'815.42
Exigibilités	5'448.00	13'520.70
<i>Créanciers divers</i>	5'448.00	13'520.70
Provisions	138'827.20	89'827.20
<i>Contrats de travail</i>	2'000.00	2'000.00
<i>Promotion & actions spéciales</i>	134'000.00	85'000.00
<i>Chambre val. du bâtiment</i>	2'827.20	2'827.20
Fonds propres	50'718.57	50'467.52
<i>Capital initial</i>	50'467.52	50'389.17
RESULTAT ANNUEL	251.05	78.35

ORGANISATION – ORGANES



Comité

Président	Alain Métrailler – Président AVE
Vice-Président	Vincent Bonvin – Président BM
Membres	Raoul Zengaffinen – Vice-Président AVE Pierre-Alain Gabbud – Président AVMC Paul Bovier – Vice-Président Tec-Bat
Invité permanent [voix consultative]	Gregorio Bonadio – Président SIA section Valais
Invités	Serge Métrailler, Directeur AVE, Gabriel Décaillet, Directeur BM
Secrétariat	Chiara Meichtry-Gonet (Sous-Directeur AVE)

Commissions

Lobby	Alain Métrailler – Président Membres : Gabriel Décaillet, Gregorio Bonadio, Vincent Bonvin, Diego Clausen, Pierre-Alain Moos, Serge Métrailler, Chiara Meichtry (secrétaire)
Arbitrage et conciliation	Vincent Bonvin – Président Membres : Eric Barras, Amélie Roduit Thurre, Jacques Fournier, Alain Métrailler, Serge Métrailler (secrétaire)
Marchés publics élargie	Alain Métrailler – Président Membres : Vincent Bonvin, Paul Bovier, Fabian Loretan, Jérémy Nuttin, Gabriel Décaillet, Gaëtan Reynard, Raoul Zengaffinen, Christian Frehner, Serge Métrailler, Chiara Meichtry (secrétaire)
Stratégie énergétique cantonale	Alain Métrailler – Président Membres : Vincent Bonvin, Paul Bovier, Thierry Salamin, Manfred Schmid, Serge Métrailler, François Meyer, Blaise Bourban, Chiara Meichtry (secrétaire)
Formation	Vincent Bonvin, François Meyer, David Valtério, Nicolas Chablais, Kilian Lötscher, Chiara Meichtry (secrétaire)

Associations membres

AVE	Association Valaisanne des Entrepreneurs
AVEC	Association Valaisanne des Entreprises de carrelage
AVMC	Association Valaisanne des Mandataires de la Construction
BM	Bureau des métiers
SIA-Valais	Société suisse des Ingénieurs et Architectes, section Valais

constructionvalais
bauenwallis

Case postale 330

1951 Sion

T + 41 27 327 32 13 / 17

F + 41 27 327 32 81

info@constructionvalais.ch

www.constructionvalais.ch

Impressum :

Textes : constructionvalais 2021

Photos : © Olivier Maire et DR